

Programme Local de l'Habitat 2023-2028



Les Sables d'Olonne Agglomération

Vanessa REAUD

Direction Habitat Logement
Mairie annexe du Château d'Olonne
53 Rue Séraphin Buton
85 180 LES SABLES D'OLONNE
Tel : 02 51 23 16 78
vanessa.reaud@lessablesdolonne.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Programme Local de l'Habitat 2023-2028 des Sables d'Olonne Agglomération a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 6 Juillet 2023.

Les ambitions des Sables d'Olonne Agglomération sont les suivantes :

- Accompagner la dynamique territoriale sur toutes les composantes des Sables d'Olonne Agglomération en assurant le maintien sur le territoire des habitants ;
- Programmer, planifier, accompagner la production de logements sur le territoire afin de s'assurer de la qualité résidentielle, de l'accessibilité financière et de la durabilité de l'offre développée sur le territoire ;
- Valoriser le parc de logements existants et les secteurs urbanisés en faisant du réinvestissement de l'habitat et du tissu existants un axe programmatique fondamental ;
- Accompagner la politique d'aménagement de l'espace et de préservation de la ressource foncière.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Les orientations du PLH 2023-2028 sont transcrites en 5 axes d'intervention, eux même déclinés en 17 actions.

- Une politique de l'habitat qui s'inscrit dans les ambitions de développement durable portées par Les Sables d'Olonne Agglomération :
 - o Action 1 : Inscrire le développement résidentiel dans un développement durable, solidaire et qualitatif
 - o Action 2 : Mettre en place une stratégie foncière pour favoriser un développement résidentiel équilibré et renforcer l'offre de logement abordable
 - o Action 3 : Réinvestir le parc ancien en faveur de la résidence principale
- Une création de logements abordables, gage de solidarité et de parcours résidentiels facilités à l'échelle des Sables d'Olonne Agglomération
 - o Action 4 : Soutenir la création de logements locatifs sociaux
 - o Action 5 : Articuler la politique de développement de l'offre locative sociale avec la politique des attributions à l'échelle intercommunale
 - o Action 6 : Faciliter le parcours résidentiel sur le territoire de l'agglomération
 - o Action 7 : Traduire cette politique dans les outils réglementaires

- Les conditions d'accueil et de logement de tous les publics, à toutes les étapes de la vie
 - o Action 8 : Proposer des logements pour des actifs et les personnes en formation sur le territoire
 - o Action 9 : Développer une offre adaptée à la perte d'autonomie ou aux situations de handicap
 - o Action 10 : Faciliter la sortie des dispositifs d'hébergement en favorisant l'accès à un logement autonome
 - o Action 11 : Préparer les conditions d'accueil des Gens du Voyage

- Un habitat existant de qualité et durable
 - o Action 12 : Poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat et massifier les rénovations
 - o Action 13 : Prendre en compte les risques liés aux changements climatiques dans la politique de l'habitat

- Une politique de l'habitat tournée vers les habitants et s'appuyant sur un partenariat dynamique
 - o Action 14 : Prendre la délégation des aides à la pierre
 - o Action 15 : Informer et conseiller les habitants
 - o Action 16 : Se doter des outils de suivi et d'évaluation de la politique de l'habitat
 - o Action 17 : Créer et animer le partenariat des acteurs de l'habitat et du logement

